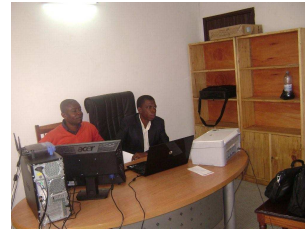
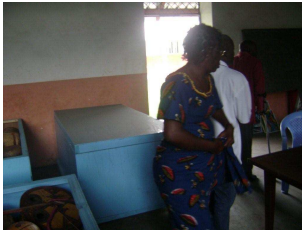


**Rapport de Mission EPA**  
**au Musée Panafricain de la Musique(MPM) du FESPAM**



**SOMMAIRE**

INTRODUCTION .....	2
I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES DE 2010 .....	2
II. RESULTATS OBTENUS.....	4
III. PROBLEMES RENCONTRES.....	4
IV. OBSERVATIONS.....	4
V. PRESPECTIVES.....	5

## INTRODUCTION

Renforcement du partenariat EPA/FESPAM dont le protocole d'accord fut signé le 07 mai 2004, cette mission au FESPAM arrive au moment où l'EPA pilote son programme les Musées au service du développement-Msd et le FESPAM qui a bénéficié d'une certaine maturité manque encore cruellement de site viable.

Ayant pour but d'accompagner le Musée Panafricain de la Musique(MPM), cette mission de deux ans au FESPAM, effectuée cumulativement avec la coordination de la licence CMPC se décline en quatre activités, à savoir :

- La formation du personnel et l'organisation de l'équipe des professionnels du MPM
- La finalisation et le suivi du PSC du MPM
- La mise en place de programmes d'activités du MPM ;
- La contribution aux activités ponctuelles.

Ce rapport a pour objet de faire le point à mi- parcours de la présence du chargé de mission auprès de cette institution.

### I- MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES DE 2010

Constitué des quatre activités principales évoquées plus haut, le programme annuel 2010 d'appui au MPM a été réalisé dans des conditions quelque peu moroses, perceptibles à travers la description de son déroulement ci-dessous.

#### 1.1. Formation du personnel et organisation de l'équipe de professionnels du MPM

L'état des lieux fait dès mon arrivée à Brazzaville révèle que le musée demeure embryonnaire, deux agents y sont affectés et ne fréquentent pas quotidiennement le lieu qui abrite les collections(162 instruments traditionnels de musique au total). Depuis décembre 2009, le FESPAM lui-même, délogé de son bâtiment est obligé de mettre ses travailleurs en congé technique qui ne dit pas son nom, la présence au service étant conditionnée par l'affectation d'un nouveau local.

Un nouveau site est finalement affecté au FESPAM en avril 2010 ; mais les bâtiments qui s'y trouvent, en état avancé de délabrement ne sont jusqu'à présent pas entièrement réhabilités. Le MPM demeure dans son lieu de fortune non fréquenté par ses deux agents encore moins par le public qui l'ignore complètement.

Hormis les échanges informels avec le Commissaire Général(COMG), le Directeur scientifique(DS) ou le directeur du MPM que je pouvais rencontrer incidemment aucune action d'organisation physique du musée ne pouvait dans ces conditions se mettre en place.

Le musée n'a pas de personnel, même si le Commissaire Général (COMG) ou le Directeur scientifique(DS) avancent des chiffres mais des agents fictifs parce que je ne les ai personnellement pas rencontrés en dehors des jeunes gens qui auraient participé à un séminaire d'une semaine en ethnomusicologie et qui attendraient un recrutement hypothétique au FESPAM. Ainsi , sans personnel pas de programmation ou de mise en œuvre d'un programme de formation encore moins une organisation d'une équipe qui n'existe pas.

#### 1.2. Finalisation et suivi du Projet Scientifique et Culturel(PSC)du musée

Cette activité a été abordée dans le cadre des activités ponctuelles instituées à partir du mois de juin 2010. En effet avant cette date, le personnel du FESPAM était insaisissable à cause du congé de fait octroyé par l'absence de local. La relecture et les retouches du projet existant(produit à l'EPA en avril 2009 au cours de l'atelier PSC du musée de la musique du FESPAM) ont été faites par le Directeur du MPM et le chargé de missions.

#### 1.3. Mise en place de programmes d'activités

La situation rencontrée n'a pas prêté à l'exercice d'une telle activité, tant l'absence des préalables est notoire. Ainsi, une préparation des conditions de mise en œuvre d'activités exigées dans une institution muséale a été amorcée par l'incitation du déménagement des collections au nouveau site du FESPAM( où existe un minimum de salles susceptibles de recevoir les collections et d'accueillir des expositions temporaires) et la sensibilisation des décideurs sur l'importance de doter le MPM en personnels qualifiés et suffisants.

#### **1.4. Contribution aux activités ponctuelles**

En juin 2010, après l'installation du directeur du MPM, incitée par celle de la mission EPA, sur ma proposition, a été retenu conformément aux attributions du chargé de missions et à l'état des lieux du MPM, mais également au temps disponible, un programme minimum de trois activités principales ; elles se présentent comme suit :

- Exploitation de l'exposition permanente
- Finalisation de la documentation des collections
- Finalisation du PSC

La réhabilitation du nouveau site demeure inachevée malgré les belles promesses des décideurs. La plupart des composantes du FESPAM dont le MPM demeurent non installées. La mission se met en place et se poursuit dans cette situation infrastructurelle difficile et complexe.

Cette conjoncture n'a pas permis la mise en œuvre de tout le programme minimum. L'exploitation de l'exposition permanente et la finalisation de la documentation ont été sacrifiées.

La finalisation du PSC a été partiellement abordée dans le cadre des activités informelles, sorte de programme « expérimentiel » imposé par cette situation rencontrée sur le terrain.

La réalisation de ce **programme expérimentiel** s'est matérialisée par les tâches suivantes :

- La participation au Comité de direction du FESPAM
- La contribution à l'élaboration de projets de textes organiques du MPM
- La contribution à l'organisation du déménagement du MPM

##### ***a- Participation au comité de direction du FESPAM***

Membre du comité de direction du FESPAM, L'EPA a été représentée à la 13<sup>ème</sup> session de cet organe délibérant par le chargé de mission près le MPM que je suis. En dehors de ma modeste contribution aux assises et conclusions de cette instance, cette participation m'a édifiée sur plusieurs aspects du FESPAM notamment les atouts et les problèmes du MPM. Je suis désormais mieux outillé pour remplir ma mission au MPM.

Un rapport de participation à cette rencontre disponible au MPM et à l'EPA a été produit, c'est pourquoi ce document se passe des détails sur cette tâche.

##### ***b- Contribution à l'élaboration de projets de textes organiques du MPM***

Ouvert officiellement en novembre 2008, le MPM, ne dispose pas d'un cadre juridique qui le crée et l'organise. Son PSC en chantier depuis 2009 n'a jamais été validé par l'autorité supérieure (Comité de Direction). Le dernier comité de direction relevant cette lacune a demandé l'élaboration de ces différents textes juridiques.

J'ai procédé en collaboration avec le directeur du MPM à la révision du PSC et à la relecture du projet de décision portant création du MPM.

Le PSC a été mis à la disposition du DS, du COMG et des partenaires techniques pour observations et amendements.

En dehors du travail quotidien, le mercredi a été institué journée des séances hebdomadaires regroupant autour du directeur du MPM, le DS et le Chargé de missions et consacrées exclusivement au MPM.

##### ***c- Contribution au déménagement du MPM***

Depuis le lancement du projet de musée (2000) jusqu'à son ouverture officielle en novembre 2008, le MPM n'a pu être doté d'un bâtiment.

A la veille de son ouverture officielle, et pour permettre au Musée de commencer ses activités, le Commissariat Général du FESPAM a signé un Accord de partenariat avec l'Ecole Nationale des Beaux-Arts (ENBA). Sur cette base, cet établissement a cédé au FESPAM sa grande salle pédagogique pour monter l'exposition permanente et une autre salle de classe pour stocker les collections.

Pour plusieurs raisons entre autres, l'inadaptation de ces salles aux conditions muséologiques, la caducité de l'accord évoqué et la dotation du FESPAM en nouveau site, s'est imposé le déménagement du MPM.

Le groupe de travail, Directeur du MPM, DS et Chargé de mission a dégagé un argumentaire que le DS s'est chargé de soumettre au Directeur des affaires administratives et financières (DAAF) pour mise en œuvre urgente dudit déménagement.

Des séances de sensibilisation suscitées par le chargé de mission ont permis d'arracher l'adhésion de tout le staff du FESPAM à cette opération ; l'opportunité et les avantages que procurerait ce déménagement pour le MPM et le FESPAM étant compris, il n'est plus l'exclusivité du seul directeur du MPM.

## **II- RESULTATS OBTENUS**

A l'issue de cette première année, on peut évoquer ce qui suit comme retombées de la mission d'appui au MPM:

- La sensibilisation de proximité des décideurs du FESPAM sur les fondamentaux du MPM suivie des promesses fermes de mise à disposition de moyens substantielles pour leur édification
- L'élaboration de textes organiques du MPM, suscitée par les débats au comité de direction et recommandée par ce dernier, actuellement en chantier ; les projets de textes, disponibles au FESPAM, attendent observations et amendements puis soumission à validation au prochain comité de direction ;
- La soumission du PSC du MPM à validation interne en prélude à celle de l'organe supérieur ;
- Le dégagement d'un plan de déménagement du MPM. Cette opération dotera dès que les moyens financiers seront disponibles, le MPM en locaux qui lui font défaut depuis sa création.

Il faut rappeler qu'en rejoignant les autres composantes du FESPAM dans ce nouveau site, le MPM peut désormais monter des expositions temporaires, organiser des activités éducatives et culturelles en direction des publics divers et mettre en place des plans de conservation de ses collections. Bref, il pourra à cet égard commencer à remplir ses missions de sauvegarde et de valorisation de la musique africaine ;

- La levée de la confusion qui pesait au niveau des gestionnaires du FESPAM eux mêmes qui assimilaient le MPM à l'exposition temporaire montée pendant chaque édition du festival; cette clarification constitue un déclic et un bond en avant car cette situation bloquait depuis des années la mise en place et le développement de ce musée ;
- La fixation des dates et l'adoption du thème de la prochaine édition du FESPAM et d'autres décisions(cf communiqué final de la 13<sup>ème</sup> édition du comité). Cette échéance tant attendue parce que mobilisatrice des ressources financières et humaines, devrait insuffler un sang nouveau au MPM.

## **III- PROBLEMES RENCONTRES**

La mission d'accompagnement du MPM a démarré et se poursuit dans un cadre encombré de plusieurs problèmes. Les plus significatifs se présentent comme suit :

- Le délogement du FESPAM de son site habituel et son tardif relogement ;
- Le long congé(plus de six mois) technique de fait attribué au personnel du FESPAM, consécutif au délogement de l'institution ;
- L'absence de site pour le MPM : les collections, entassées dans des caisses sont stockées dans une salle de classe faisant office d'une pseudo Réserve, tandis qu'une autre pièce à usage de salle pédagogique de l'ENBA, abrite l'exposition permanente ; cette exposition partageant la même salle avec les productions des élèves, cohabite avec les activités scolaires comme: soutenances de mémoire – secrétariat d'examens – production théâtrale – réunions politiques – conseils de professeurs etc.
- La non fréquentation de ce site provisoire du MPM par le personnel et le public pour plusieurs raisons, dont les humeurs des responsables de l'ENBA, les mauvaises conditions de travail sur ce site ;
- L'insuffisance, mieux l'absence de personnels du MPM ;
- L'absence de bureau durant les six mois premiers de ma présence au MPM.
- L'absence d'espace de travail pour le conservateur du MPM et son installation tardive dans le site du FESPAM
- L'indisponibilité des responsables du FESPAM en l'occurrence le Directeur Scientifique(DS) sollicité par d'autres activités à l'instar de celles relatives au cinquantenaire du Congo

## **IV- OBSERVATIONS**

Mettre à la disposition du MPM un chargé de missions est une initiative louable, symbole d'un partenariat sincère. Mais pour son efficacité et son efficience, une telle démarche devrait éviter toute précipitation ; de ce fait, il serait souhaitable qu'une telle mutation soit bien pensée et surtout découlée d'un diagnostic sûr ; la mission viendrait ainsi pour résoudre des problèmes précis détectés par des investigations objectives.

Envoyer un chargé de missions à demeure pour appuyer une institution muséale qui n'a ni bâtiments, ni professionnels, ni texte organique donc inexistante, situation concrète du MPM, paraît inapproprié. L'appui, mieux l'accompagnement adapté au MPM à son stade actuel serait fait de missions ponctuelles d'une ou deux semaines et basé sur des objectifs précis.

En définitive, cette première année, assimilable à une période de contacts, de sensibilisation de notre partenaire et d'insertion institutionnelle pour le chargé de missions devient une étape nécessaire de préparation.

Des piliers ont été alors posés et des outils acquis sinon peaufinés pour mieux poursuivre la mission. J'espère que la deuxième année qui coïncide avec la tenue de la 8<sup>ème</sup> édition du FESPAM donnera un élan plus incisif à cette mission et son évaluation à mi parcours que je souhaite vivement devrait déboucher sur une révision objective pour que cette coopération EPA/FESPAM soit bénéfique pour les deux institutions.

## **V- PERSPECTIVES**

Au titre de l'année 2011, le Chargé de missions au MPM projette quatre axes majeurs sur lesquels sera focalisé son appui. Il s'agit de :

- L'organisation d'une exposition temporaire en relation avec le thème de la 8<sup>ème</sup> édition du FESPAM
- La formation du personnel que la hiérarchie devra mettre à disposition du MPM
- L'organisation des activités éducatives et culturelles autour de cette exposition
- La finalisation du PSC et des textes organiques en vue de leur adoption par le prochain Comité de direction.

**NB** : Il s'agira de profiter de l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du FESPAM événement (disponibilité de budget - motivation des décideurs..., aidant) pour arracher certains fondamentaux à l'instar de :

- La réhabilitation du nouveau site du FESPAM et par ricochet la dotation du MPM d'une réserve, de salles d'exposition, d'espaces éducatifs
- La mise à disposition du personnel et sa formation si nécessaire

Brazzaville, le 21 décembre 2010

**Fidèle MOUNGOUBA**